



Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
12 Avenue Duquesne
132 Bd de Paris CS 50039
13331 MARSEILLE Cedex 03

Nice, le 21 Avril 2020

Objet : Covid19 : Prime exceptionnelle pour tous les professionnels hospitaliers

Monsieur le Ministre,

Notre organisation syndicale a l'honneur de vous solliciter suite à vos déclarations en date du 15 Avril 2020 afin que la totalité des agents travaillant au CHU de Nice quel que soit le statut ou le métier puisse percevoir la prime à sa valeur la plus haute soit 1 500€.

Nous nous permettons de vous rappeler que c'est l'ensemble du personnel hospitalier du CHU de Nice qui a dû s'adapter à cette situation inédite de pandémie et a, une fois de plus, su faire preuve de professionnalisme pour prendre en charge dans les meilleurs délais un grand nombre de patient COVID-19, notamment en réanimation.

L'annonce d'une hypothétique prime exceptionnelle et non égalitaire a fait l'effet d'une bombe dans nos établissements. Pour la CGT cette prime qui reconnaît l'engagement des professionnels est toujours bonne à prendre mais ce n'est pas une prime qui améliorera durablement le quotidien des agents hospitaliers de tous les grades. Nous avons besoin d'une véritable revalorisation salariale qui soit à la hauteur de la qualification des personnels.

Avec le gel du point d'indice qui perdure depuis 10 ans un grand nombre de fonctionnaires hospitaliers se trouve confronté à de graves difficultés financières. Il est de mesure dans ce contexte de précarité de bien comprendre que nous prenons cette prime mais que c'est bien une revalorisation salariale de 300€ net pour tous les agents hospitaliers que nous exigeons.

Vos annonces précisent que seulement la trentaine de départements les plus touchés et l'ensemble des secteurs qui ont travaillé auprès de patients COVID + percevront la prime exceptionnelle de 1 500€, les autres auront 500€. A l'heure où le Président de la République demande aux entreprises privées d'octroyer une prime de 1 000 € à leurs salariés qui ont continué leurs missions, vous comprendrez bien que la mesure prise est difficilement comprise par la communauté hospitalière. C'est elle qui s'est engagée dans son ensemble pour lutter contre la propagation du virus et prendre en charge les patients atteints. Le Président de la République ne peut pas demander aux entreprises privées quelque chose qu'il n'appliquerait pas aux agents publics qui sont sous sa responsabilité et sous celles des différents Ministères.

Pour nous cette mesure n'est pas égalitaire, elle ne va faire que diviser une fois de plus les agents qui œuvrent au quotidien pour la bonne marche du secteur public hospitalier.

Nous vous demandons d'user de votre pouvoir en tant que Ministre des Solidarités et de la Santé afin que notre CHU de Nice soit placé dans les départements les plus touchés. Nous n'accepterons pas la mise en place de critères qui servirait de prétexte pour nier l'engagement du personnel et écarter ainsi un grand nombre d'entre nous du bénéfice de cette prime.

En ces temps anxiogènes pour les citoyens que nous sommes mais encore plus au regard du métier que nous exerçons, c'est à vous, Monsieur le Ministre et à l'ensemble de votre gouvernement de donner un signe fort aux agents, qui sont épuisés et qui quotidiennement ont dû assurer leurs missions avec très peu de moyens de protections. Le CHU de Nice a déclenché le Plan Blanc depuis plusieurs semaines ce qui a alourdi les conditions de travail des personnels. Le passage en 12H systématique a désorganisé la vie familiale de beaucoup d'agents. Le « Turn-over jour-nuit », la polyvalence à outrance dans tous les secteurs engendrent des risques psychosociaux, nous en sommes alertés tous les jours par nos collègues qui sont en souffrance.

Les nombreuses catégories de professionnels de notre secteur allant de l'agent administratif au personnel soignant, technique et ouvrier ont réussi à absorber les transferts de patients en état grave d'autres régions quand dans celles-ci, les réanimations étaient saturées.

Nous tenons à vous le dire clairement, l'ensemble du personnel hospitalier du CHU de Nice prendra très mal cette inégalité de traitement si notre revendication n'est pas entendue.

Cela fait des années que nous dénonçons le manque d'effectifs et de moyens dans les hôpitaux publics et en particulier dans le nôtre. Des années également que nous nous battons contre les restructurations et les contrats de retour à l'équilibre qui entraînent des centaines de fermetures de lits, de services et des milliers de suppressions de postes. Cette crise sanitaire gravissime ne fait que mettre en image ce que nous dénonçons depuis trop longtemps et légitime grandement nos revendications.

Nous espérons que vous serez attentif à notre demande et dans l'attente d'une réponse rapide à notre revendication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre des Solidarité et de la Santé, nos salutations distinguées.

Copies :

Mr le Directeur de l'ARS, Philippe De Mester,
Mr le Président du conseil de Surveillance du CHU de Nice, Christian Estrosi,
Mr la Directeur Général du CHU de Nice. Charles Guepratte,
Mr le Président du Comité Médical d'établissement, Thierry Piche.

P.S : La CGT se réserve le droit de diffuser ce courrier en forme de lettre ouverte.

Pour la CGT du CHU de Nice
Le Secrétaire Général

Stéphane GAUBERTI

U S H N
CGT Hôpital de Cimiez
4 Av. Reine Victoria 06003 Nice cedex 1
Tél. 04 92 03 44 73 Fax. 04 92 03 43 67
Mail : cgt-ci@chu-nice.fr